



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Bureau des procédures environnementales

Commune d'ENNETIERES-EN-WEPPEES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SAS VALDEAU'MAT, dont le siège social sis ZI de la Houssoye – Rue René Laennec 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, a déposé une demande en vue d'obtenir l'enregistrement d'une installation de valorisation de déchets inertes et de terres excavées issus des chantiers du BTP située ZI de la Houssoye – Rue René Laennec 59320 ENNETIERES-EN-WEPPEES, comprenant l'activité principale soumise à enregistrement au titre de la rubrique n° 2515-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et des rubriques 2.1.5.0-2° et 2.2.3.0 au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie d'implantation située rue du Bourg 59320 ENNETIERES-EN-WEPPEES, du jeudi 6 juillet au vendredi 4 août 2023 inclus. Le public pourra prendre connaissance du dossier du lundi au vendredi de 15h00 à 19h00 sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Ces observations pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – direction de la coordination des politiques interministérielles – bureau des procédures environnementales – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex ou par courrier électronique à l'adresse : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr (en précisant : VALDEAU'MAT à ENNETIERES-EN-WEPPEES).

Les documents transmis par voie électronique doivent impérativement être au format PDF et de taille inférieure à 5 Mo. **Le public est averti que l'anonymat ne peut être préservé puisque toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<https://nord.gouv.fr/icpe-industries-enregistrements-2023>) du jeudi 6 juillet au vendredi 4 août 2023 inclus.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci sur le site des services de l'État dans le Nord et en mairies d'ENNETIERES-EN-WEPPEES (commune d'implantation), BOIS-GRENIER, LA CHAPELLE D'ARMENTIERES et RADINGHEM-EN-WEPPEES (communes situées dans le rayon d'un kilomètre autour du projet).

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.